

# Guernesey

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Guernesey compte 13 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Six de ces conventions, celles avec l'Île de Man, le Luxembourg, Malte, Monaco, le Royaume-Uni et Singapour sont conformes au standard minimum.

Guernesey a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 12 février 2019. L'IM est entré en vigueur pour Guernesey le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Guernesey a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que des négociations bilatérales seraient engagées concernant ses conventions avec Jersey et le Qatar.

Guernesey met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP<sup>60</sup>.

Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

## B. Difficultés de mise en œuvre

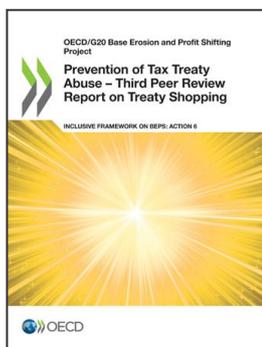
Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec Guernesey.

## Synthèse de la réponse de la juridiction – Guernesey

	Partenaires de convention	Conformité avec le standard	Si conforme, méthode choisie	Signature d'un instrument de mise en conformité	Méthode choisie dans l'instrument de mise en conformité (si différent de l'IM)	Commentaires
1	Chypre*	Non	N/C	Oui	N/C	L'entrée en vigueur pour Chypre* était le 1 <sup>er</sup> mai 2020 ; et pour Guernesey le 1 <sup>er</sup> juin 2019.
2	Hong Kong (Chine)	Non	N/C	Oui	N/C	
3	Île de Man	Oui	N/C	Oui	COP uniquement	Un protocole portant modification de la convention a été signé avec l'Île de Man le 18 octobre (par l'Île de Man) et le 12 novembre 2019 (par Guernesey). Ce protocole devrait être ratifié par Guernesey le 15 juillet 2020. Le texte du protocole est disponible à l'adresse suivante : <a href="https://www.gov.gg/CHttpHandler.ashx?id=122034&amp;p=0">https://www.gov.gg/CHttpHandler.ashx?id=122034&amp;p=0</a>
4	Jersey	Non	N/C	Non	N/C	En cours de renégociation bilatérale
5	Liechtenstein	Non	N/C	Oui	N/C	L'entrée en vigueur pour Le Liechtenstein était le 1 <sup>er</sup> avril 2020 ; et pour Guernesey le 1 <sup>er</sup> juin 2019
6	Luxembourg	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	L'entrée en vigueur pour le Luxembourg était le 1 <sup>er</sup> août 2019 ; et pour Guernesey le 1 <sup>er</sup> juin 2019
7	Malte	Oui	COP	N/C	N/C	L'entrée en vigueur pour Malte était le 1 <sup>er</sup> avril 2019 ; et

<sup>60</sup>Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, Guernesey choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

			uniquement			pour Guernesey le 1er juin 2019
8	Maurice	Non	N/C	Oui	N/C	L'entrée en vigueur pour Maurice était le 1 <sup>er</sup> février 2020 ; et pour Guernesey le 1 <sup>er</sup> juin 2019
9	Monaco	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	L'entrée en vigueur pour Monaco était le 1 <sup>er</sup> mai 2019 ; et pour Guernesey le 1 <sup>er</sup> juin 2019
10	Qatar	Non	N/C	Non	N/C	En cours de négociations bilatérales ; dispositions prises en vue de la signature.
11	Seychelles	Non	N/C	Oui	N/C	
12	Singapour	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	L'entrée en vigueur pour Singapour était le 1 <sup>er</sup> avril 2019 ; et pour Guernesey le 1 <sup>er</sup> juin 2019
13	Royaume-Uni	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	Nouvelle convention entrée en vigueur le 7 janvier 2019, en remplacement de la convention antérieure. Déclaration explicite figurant dans le préambule et la règle de COP uniquement (texte équivalent au paragraphe 9 de l'article 29 du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE de 2017).



**Extrait de :**  
**Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer  
Review Report on Treaty Shopping**  
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

**Accéder à cette publication :**  
<https://doi.org/10.1787/d6cecbb8-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2021), « Guernesey », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/a90abc7d-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.